

Réunion départementale pour la territorialisation de la planification écologique à Paris dans le cadre de Conférence des Parties (COP) d'Ile-de-France.

Vendredi 18 octobre 2024

Contexte

Site : Préfecture de la région Ile-de-France, amphithéâtre Frochot.

Participants : 60 personnes environ.



Propos introductifs

Christophe NOEL DU PAYRAT, directeur de cabinet du préfet de la région Ile-de-France et de Paris

Christophe NOEL DU PAYRAT ouvre la conférence qui vient clôturer le cycle des rencontres départementales en Ile-de-France. Il rappelle que, même si les enjeux de la transition écologique sont variés, le département de Paris a une situation spécifique qui a conduit à choisir le thème de la rénovation du parc tertiaire au regard de l'importance de cet enjeu : le tertiaire à Paris représente 45% de la surface bâtie et plus de la moitié de la consommation énergétique.

Il souligne l'esprit des conférences des parties dont l'objectif est de faire remonter un diagnostic et des solutions concrètes à partager au niveau national.

Dan LERT, adjoint à la maire de Paris chargé de la transition écologique, du plan climat de l'eau et de l'énergie

Dan LERT introduit son propos en présentant le nouveau plan climat 2024-2030 de la ville de Paris qui sera soumis au conseil de Paris au mois de novembre. Ce nouveau plan garde les mêmes objectifs : neutralité carbone à l'horizon 2050, déconsommation énergétique et 100% d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation. L'enjeu de ce plan est bien d'améliorer l'habitabilité de Paris et la protection des habitants les plus vulnérables face au réchauffement climatique.

Cependant, Dan LERT souligne que le nouveau plan illustre la volonté d'aller plus vite, faire plus juste et plus local.

- Plus vite en accélérant les efforts et en planifiant la sortie des énergies fossiles par la sobriété et le déploiement des énergies renouvelables ;

- Plus local en mobilisant l'échelle plus fine des arrondissements avec 17 volets locaux élaborés en lien avec les maires d'arrondissement ;
- Plus juste en envisageant la stratégie de lutte contre les changements climatiques en un plan de lutte contre les inégalités sociales et environnementales.

A Paris, une mission lancée avec l'appui des scientifiques du GIEC montre que des pics de chaleur à 50 degrés lors d'épisodes caniculaires peuvent être encore évités si l'on accélère la réduction des émissions.

Dan LERT rappelle que le secteur du bâtiment est essentiel à Paris - il représente plus de 70% des émissions du territoire - et qu'un certain nombre d'opérations et d'accélération ont été menées depuis le premier plan climat de la ville en 2007 :

- La rénovation de 60 000 logements sociaux (sur un parc de 250 000 logements) ;
- L'accompagnement des copropriétés privées avec le quadruplement des aides et l'accompagnement de l'agence parisienne du climat d'un quart des 47 000 copropriétés.

Il souligne qu'un million de logements sont à rénover d'ici 2050 pour atteindre la neutralité carbone.

Le bâtiment tertiaire est essentiel (45% des surfaces immobilières à Paris) pour l'atteinte des objectifs de ce plan climat même si les mesures ne relèvent pas uniquement de l'action municipale, il s'agit de mobiliser collectivement pour embarquer les acteurs vers la neutralité carbone.

Le pacte Paris Action Climat et Biodiversité, qui s'adresse notamment au secteur tertiaire, permet aux acteurs économiques de s'engager vers les objectifs du nouveau plan climat.



Présentation de la démarche générale de la COP

Aïcha JAIRY, secrétaire générale de la COP Ile-de-France

Aïcha JAIRY indique que même si une réduction de 6% des émissions de GES a été enregistrée l'année dernière, il faut amplifier la démarche. A l'échelle régionale, ce sont 10 thématiques qui seront débattues (énergie, transports de voyageurs, transport de marchandises, agriculture, eau, alimentation, bâtiments résidentiels et tertiaires, espaces naturels, déchets et économie circulaire, industrie) qui concernent tout le monde dans la vie de tous les jours. Pour la région Ile-de-France, le secteur bâtimentaire résidentiel et tertiaire se place comme le levier de décarbonation le plus important ; il représente 39 % des efforts à faire pour la réduction des GES d'ici 2030.

Le choix de travailler spécifiquement sur la rénovation du parc tertiaire a été fait au vu de son poids encore plus important à Paris, mais aussi parce que les collectivités n'ont pas

forcément les compétences pour activer ces opérations. Il faudra donc être un peu innovant et travailler des synergies entre l'ensemble des parties prenantes.

L'objectif de la COP est bien d'englober et d'embarquer toutes les politiques publiques dans un seul et unique diagnostic et de mobiliser l'ensemble des acteurs à l'échelle des territoires en s'appuyant notamment sur les dynamiques déjà enclenchées. La COP doit aussi permettre de s'interroger sur les outils existants pour les perfectionner et les amplifier le cas échéant.

La première année de la COP doit permettre d'établir un diagnostic sur la base du questionnaire rempli par les collectivités au printemps. Les débats à l'échelle départementale et régionale vont permettre d'identifier les actions concrètes, leur gouvernance, le financement et l'ingénierie technique nécessaires. Ensuite, la COP est un exercice itératif, il sera possible de corriger la trajectoire si besoin et d'échanger sur des sujets qui émergeront.

Aïcha JAIRY souligne la forte mobilisation des acteurs à l'occasion des réunions départementales, avec le partage de nombreuses initiatives innovantes et inspirantes. Selon elle, la transition écologique ne représente pas uniquement des tonnes de CO2 que l'on va éviter mais consiste à rendre plus durables les territoires au service des citoyens notamment les plus fragiles.

Elle rappelle qu'une plateforme dédiée à la COP est en ligne qui permet de proposer des projets et de contribuer ainsi à enrichir la feuille de route de la COP.



Les enjeux du secteur tertiaire

Yann FRANCOISE, adjoint à la directrice de la transition écologique et responsable du pôle climat, Ville de Paris

Yann FRANCOISE remercie Alexandre LABASSE, directeur général de l'APUR, pour la mise à disposition de ses travaux afin d'alimenter la présentation sur les enjeux.

Il rappelle que le secteur tertiaire à Paris, ce sont près de 60 millions de mètres carrés et 2 millions d'emplois. Le secteur tertiaire se répartit en 4 grands volumes : l'immobilier de bureaux, le petit commerce, l'enseignement (de la maternelle à l'université) et la santé.

En matière d'évolution des surfaces de plancher entre 2006 et 2020, la dynamique s'est inversée ces derniers temps pour renforcer la part du logement dans ce secteur très tendu à Paris. A noter, l'évolution de la catégorie CINASPIC qui correspond à la construction de services collectifs et de services publics.

Concernant les bureaux, il rappelle que 19% appartiennent à l'Etat et aux collectivités locales. Autre spécificité à Paris, le commerce présent sur l'ensemble de la ville occupe souvent des bâtiments partagés avec d'autres fonctions (logements, bureaux) ce qui rend plus difficile la rénovation.

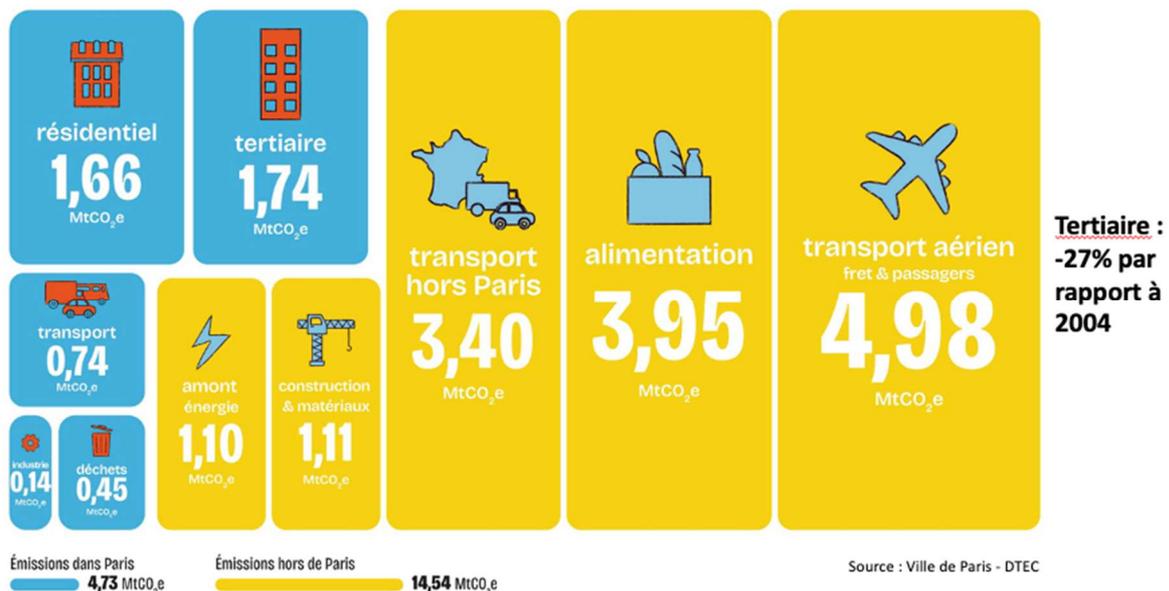
Il revient sur le secteur de la santé et souligne les enjeux énergétiques très importants liés aux besoins de rafraîchissement.

Globalement, la vacance se stabilise ces dernières années autour de 8 à 10 % ce qui peut être jugé satisfaisant. Depuis quelques années, on observe un taux de vacance avec travaux. Cet aspect est assez important car le temps des travaux entraîne des pertes de chiffres d'affaires.

Une des particularités du secteur tertiaire est aussi une consommation énergétique plus importante : 45% des surfaces et 52% des consommations énergétiques (dont 49% d'électricité). Les consommations énergétiques du secteur tertiaire baissent à Paris (moins 10% par rapport à 2024) avec une réduction pour le chaud et une hausse importante de la consommation électrique pour le rafraîchissement.

En matière de performances énergétiques par branche d'activité, les 2 branches les moins performantes sont les bureaux (295 KWh/m2/an) et les cafés-hôtels-restaurants (427 KWh/m2/an). Pour aller plus dans le détail pour les petits commerces, la Ville de Paris a développé un site : Paris commerces énergie pour accompagner les commerces à mieux appréhender leurs consommations énergétiques.

Pour terminer, Yann FRANCOISE présente les émissions de gaz à effet de serre du tertiaire à Paris (données 2022). Il précise que, si le secteur tertiaire a déjà réduit ses émissions de GES depuis 2004, ses chiffres sont à comparer avec ceux du secteur des transports qui a déjà enregistré une baisse de 62%.



Pour faire baisser les émissions de GES, il faut jouer sur les consommations énergétiques et diversifier le mix énergétique vers des énergies moins carbonées. La mutualisation des énergies entre les différents secteurs est aussi un levier à considérer.

Il conclut sur les trajectoires pour 2030 en matière de consommations et d'émissions. A ce stade, la trajectoire montre qu'on n'y est pas, il y a donc besoin de dispositifs complémentaires. A l'horizon 2050, nous devons diviser par 2 les consommations énergétiques, ce qui représente un formidable chantier correspondant à la rénovation d'un million de logements et 50 millions de m² de tertiaire (soit 80% du parc avec un gain entre 30% et 60% pour garantir la trajectoire).

Jean-Pascal BIARD, directeur de l'unité départementale de la DRIEAT

Jean-Pascal BIARD présente le décret « tertiaire » de 2019, qui impose aux bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000 m² de réduire leurs consommations énergétiques de 60 % d'ici 2050, avec des objectifs intermédiaires de 40 % en 2030 et 50 % en 2040. Le suivi de cette réduction est assuré via l'outil OPERAT.

Deux autres décrets complètent cette réglementation : le décret « BACS » de 2020, qui généralise l'équipement en dispositifs de pilotage automatique des immeubles tertiaires, et le décret « Travaux Embarqués » de 2016, qui encourage l'isolation thermique lors de rénovations majeures. Il rappelle que la réglementation parisienne impose aussi un entretien des immeubles tous les dix ans, bien que cette règle soit peu appliquée.

Il souligne que, si ces textes créent un cadre incitatif, ils ne sont pas le principal moteur des travaux coûteux dans les bâtiments tertiaires. D'autres motivations, comme la volonté de maintenir la valeur des actifs, jouent un rôle important.

Vote sur les freins

Les trois freins suivants sont issus du vote des participants :

- Le coût des opérations avec les pertes d'exploitation pendant les travaux
- Le financement des opérations
- Le montage des dossiers techniques et administratifs

Deux autres freins ont aussi recueilli de nombreux votes :

- Le maintien des aides publiques dans la durée
- Le taux de retour sur investissement perçu comme faible



TABLE RONDE

Partage des expériences

Christophe GERBENNE, directeur de l'immobilier d'entreprise de la Régie Immobilière de la Ville de Paris

La RIVP, bailleur social parisien, gère 66 000 logements sociaux et 2 500 commerces. Les commerces sont pris en compte dans les plans climat visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments, y compris les surfaces commerciales de plus de 1 000 m². La RIVP possède aussi 220 000 m² de surfaces d'activité, avec notamment des hôtels d'activité construits principalement dans les années 80-90 ; ils sont donc relativement récents et donc moins énergivores.

Les travaux pour atteindre les objectifs de réduction énergétique de 40 % d'ici 2030 concernent 10 à 15 % de la surface totale, soit environ 20 à 25 000 m², avec un coût estimé à 25 millions d'euros. Les coûts de rénovation dans le tertiaire diffèrent significativement de ceux du logement social, avec un focus sur l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments.

Par ailleurs, la gestion de la consommation énergétique est complexe, en particulier pour dissocier l'énergie utilisée pour la production et celle pour le chauffage.

Christophe GERBENNE rappelle que La RIVP doit aussi faire face à un contexte de ralentissement de la demande pour le tertiaire et à la hausse des taux d'intérêt, ce qui complique le financement des projets. Toutefois, le statut de bailleur social et l'ancienneté de la RIVP permettent encore un accès à des financements à long terme.

Il aborde également la nécessité de garantir le confort d'été dans les bâtiments tertiaires pour attirer les employeurs et leurs salariés, ainsi que les efforts pour intégrer des énergies renouvelables comme le photovoltaïque. Il évoque une spécificité du tertiaire : la déperdition énergétique est aussi liée à l'usage des bâtiments productifs, où les habitudes de travail, comme le maintien des portes ouvertes, compliquent les réductions de consommation énergétique.

Dang TRAN, directeur de la décarbonation de l'immobilier du Groupe La Poste Immobilier

Le groupe La Poste détient 8 millions de m² en France et 12 millions de m² à l'échelle mondiale. Ce patrimoine est composé de bâtiments de tailles et d'âges différents (50% ont plus de 50 ans). Après dix ans passés à La Poste Immobilier, Dang TRAN pilote désormais la stratégie globale de décarbonation pour accélérer les rénovations et répondre à la diversité et à l'ampleur du parc immobilier.

La stratégie de décarbonation repose sur trois piliers : une approche globale, des économies d'échelle et une forte dimension d'innovation. La Poste a mis en place une co-entreprise avec EDF pour gérer ce programme ambitieux, visant une garantie de

performance énergétique à l'échelle de tout le parc immobilier d'ici 2030. Cela implique un suivi de bout en bout, depuis le diagnostic jusqu'à la gestion des travaux et leur exploitation. Le partenariat avec EDF permet de déployer des milliers d'opérations d'ici 2030, dont 1300 installations de gestion technique des bâtiments, 500 rénovations énergétiques et 250 projets solaires. L'objectif est de multiplier le rythme de rénovation pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de carbone tout en maîtrisant les coûts et en impliquant le personnel dans des actions de sobriété énergétique.

Jacques BAUDRIER, adjoint à la maire de Paris en charge du logement et de la transition énergétique du bâti

La Ville de Paris mène une stratégie de rénovation énergétique ambitieuse, initiée avec le premier plan climat en 2007, aujourd'hui dans sa quatrième version. Cette stratégie comprend la rénovation du parc de logements sociaux, des bâtiments publics (5 millions de m²) et des copropriétés, avec une accélération depuis 2022. Les investissements publics massifs sont le moteur de cette dynamique, avec 350 millions d'euros par an pour le logement social et plus de 100 millions d'euros pour les bâtiments publics, bientôt renforcés pour atteindre 200 millions d'euros.

Cependant, le contexte national est plus difficile, notamment en raison de la réduction du budget du Fonds Vert pour la rénovation des bâtiments publics, ce qui complique les efforts des collectivités. La Ville de Paris continue ses investissements, mais cela ne suffira pas à répondre aux enjeux climatiques à l'échelle nationale.

Jacques BAUDRIER souligne aussi le manque de financements pour la rénovation du parc immobilier privé, en particulier les bureaux en Île-de-France, dont beaucoup restent vacants. Il appelle à la création de mécanismes financiers pour encourager ces rénovations, comme des taxes incitatives et des fonds de soutien. Selon lui, ces mesures sont nécessaires pour atteindre les objectifs de transition énergétique.

Le modèle économique de la rénovation du tertiaire

Christophe GERBENNE, directeur de l'immobilier d'entreprise de la Régie Immobilière de la Ville de Paris

Christophe GERBENNE indique que le modèle économique pour le tertiaire est similaire à celui du logement social, avec une vision à 50 ans pour ses bâtiments. Contrairement à d'autres acteurs qui vendent leurs biens rapidement pour réaliser un profit, ce modèle repose sur la conservation et la gestion durable des biens immobiliers. Cette approche permet de financer des projets sur le long terme, mais les coûts restent élevés.

Actuellement, le soutien de la Ville de Paris et l'accès à des prêts bancaires sont des atouts, mais la hausse des taux d'intérêt complique le financement. Il souligne le besoin de prêts bonifiés à long terme, similaires à ceux proposés par la Banque des Territoires pour le logement social, mais qui n'existent pas pour la rénovation du parc tertiaire. De tels prêts aideraient à garantir des engagements de long terme, comme le maintien de loyers maîtrisés, pour soutenir les entreprises locataires sans alourdir leur charge financière.

Dang TRAN, directeur de la décarbonation de l'immobilier du Groupe La Poste Immobilier

Dang TRAN signale les solutions de financement disponibles pour la rénovation énergétique, allant de l'identification des projets jusqu'à leur réalisation, via des prêts verts et des dispositifs comme ceux de la Banque des Territoires. Cependant, il estime que le véritable défi n'est pas le financement mais la capacité à lancer les projets en tenant compte des contraintes économiques de l'immobilier.

Pour intégrer les projets de rénovation énergétique dans la réalité économique, il faut considérer des éléments comme la valeur des actifs, les risques de vacance et les impacts sur les flux financiers. Cela nécessite de dépasser la réticence des propriétaires à investir quand les économies bénéficient aux locataires, et à intégrer la notion de "valeur verte" pour mieux valoriser les actifs performants sur le plan énergétique. La rénovation des bâtiments est essentielle pour préserver leur valeur à long terme.

Il évoque également l'importance de prendre en compte les émissions de CO2 dans les décisions économiques, un raisonnement qui commence à se développer au sein du groupe La Poste avec l'introduction de budgets carbone. La Poste finance ses investissements en transition énergétique en les intégrant dans un arbitrage global de ses dépenses d'investissement (CAPEX), et utilise des obligations vertes pour le refinancement, avec deux émissions majeures en 2018 et 2022 (500 millions en 2018 et un milliard en 2022). Le message principal est que la durabilité doit être perçue comme un facteur de compétitivité et non un coût supplémentaire pour permettre la réussite des projets.

Jacques BAUDRIER, adjoint à la maire de Paris en charge du logement et de la transition énergétique du bâti

Il indique que la gestion actuelle des financements pour la rénovation énergétique manque de stabilité et de visibilité pour les subventions publiques. Il compare la réussite du projet Grand Paris, avec son financement dédié et sa planification à long terme, à la situation actuelle de la rénovation énergétique, marquée par des réductions budgétaires imprévisibles qui freinent les projets, notamment pour les bâtiments sociaux et publics.

Pour améliorer cette situation, il propose un modèle de financement stable et centralisé, avec des recettes dédiées, similaires à celles utilisées pour le Grand Paris. Il plaide pour un soutien accru via l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et un financement cohérent pour les différents types de biens (publics, privés, logements sociaux). Il souligne que les prêts, bien qu'utiles, ne peuvent pas remplacer des subventions stables, qui sont cruciales pour la rénovation.

Concernant le secteur privé, il prône une approche différenciée entre les zones centrales de Paris, où les valeurs immobilières sont élevées, et les banlieues où les bureaux sont souvent vacants et dévalorisés. Il recommande des mécanismes incitatifs, comme des taxes sur les bureaux vacants ou une interdiction de relouer des bâtiments non rénovés, pour encourager les propriétaires à investir dans la rénovation. Enfin, il suggère que les foncières ayant beaucoup profité de l'augmentation de la valeur de leurs actifs ces

dernières années contribuent davantage à la rénovation, plutôt que de recevoir des subventions publiques.

Intervention de la salle :

Un participant, architecte-économiste, met en avant l'importance de la relation entre propriétaires et locataires, notamment dans le contexte de la rénovation et de l'aménagement d'espaces. Il souligne le déséquilibre souvent observé, où les propriétaires sont réticents à financer des travaux qui bénéficient directement aux locataires, alors que les jeunes entrepreneurs, souvent sans moyens, doivent réaliser des aménagements pour leurs espaces.

Il propose de renforcer l'utilisation des franchises de loyer, qui permettent de réduire temporairement les loyers pour aider les locataires à investir dans des aménagements. Il suggère que les propriétaires soient encouragés voire incités à offrir ces franchises en contrepartie des investissements réalisés par les locataires, car ces améliorations finissent par valoriser les biens immobiliers eux-mêmes.

Enfin, il évoque le besoin de solutions pragmatiques sur le terrain pour encourager cette collaboration, car les lois et les discours ne suffisent pas à changer la réalité économique et les dynamiques entre les parties prenantes.

M. Dang TRAN, directeur de la décarbonation de l'immobilier du Groupe La Poste Immobilier

Dang TRAN souligne la nécessité de réformer la réglementation des baux commerciaux pour répondre aux enjeux écologiques. Il décrit la relation traditionnelle entre propriétaires et locataires, où les responsabilités, comme les travaux d'efficacité énergétique, sont souvent cloisonnées. Selon lui, cette approche est datée et nécessite une "révolution culturelle" pour favoriser une collaboration plus active et innovante.

Il propose des modèles où les propriétaires pré-financent certains travaux, comme l'amélioration de l'éclairage, et se remboursent grâce aux économies d'énergie réalisées.

Pour transformer le cadre actuel, il recommande de développer des « baux verts » plus actifs, allant au-delà de simples échanges d'informations annuels entre bailleurs et locataires, pour établir un véritable plan d'action commun. Il insiste aussi sur la nécessité pour les locataires d'être bien outillés (diagnostics, études, plan de travaux) afin de négocier sur des bases solides avec les propriétaires et d'aboutir à des discussions constructives.

M. Christophe GERBENNE, directeur de l'immobilier d'entreprise de la Régie Immobilière de la Ville de Paris

Il compare son approche de la rénovation des immeubles d'activités à celle qu'il a développée dans le secteur du logement social, mettant l'accent sur la concertation avec les occupants. Lorsqu'il entreprend des travaux dans des bâtiments anciens, il cherche aussi à répondre aux besoins non couverts, comme la création d'espaces verts et de biodiversité.

Il note qu'il n'a pas rencontré de blocages majeurs de la part des entreprises présentes dans ses locaux, sauf quelques inquiétudes concernant l'impact des travaux sur leur activité. Sa méthode est basée sur la transparence financière : il discute uniquement avec les entreprises prêtes à partager leurs données économiques pour justifier une demande d'aide ou de franchise de loyer pendant les travaux.

Christophe GERBENNE cite l'exemple d'un céramiste pour qui il a trouvé une solution temporaire de stockage afin de minimiser l'impact des travaux. Il insiste sur le fait que les rénovations apportent des avantages économiques aux locataires, notamment par des réductions de consommation énergétique, et que les discussions doivent toujours se baser sur des données concrètes et chiffrées.

Dan LERT, adjoint à la maire de Paris chargé de la transition écologique, du plan climat de l'eau et de l'énergie

Dan LERT met l'accent sur la nécessité d'accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires à Paris pour préserver la vitalité de la ville et répondre aux enjeux climatiques. En parallèle au plan Climat, le nouveau plan local d'urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris vise à restreindre l'usage de la climatisation classique pour éviter l'aggravation des îlots urbains de chaleur, particulièrement problématiques dans une ville dense comme Paris.

Il souligne l'importance du réseau de froid de Paris, le plus grand d'Europe, qui sera étendu pour offrir une alternative à la climatisation classique. Ce réseau, prévu pour atteindre 250 km d'ici 2042, doit être prioritairement raccordé aux bâtiments publics sensibles comme les hôpitaux, les EHPAD, les écoles et les crèches, afin de mieux supporter les vagues de chaleur.

La stratégie de la Ville inclut également le renforcement de son réseau de chaleur, avec un accès facilité pour soutenir la transition énergétique. L'objectif global est de limiter le recours à la climatisation individuelle, afin de mieux gérer les températures extrêmes à venir, tout en intégrant les besoins de rénovation énergétique dans le secteur tertiaire pour réduire la consommation et adapter les bâtiments aux défis climatiques.

Intervention de la salle :

Un représentant de la Banque des territoires mentionne que des financements bonifiés à long terme sont également disponibles pour la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires. Ces financements, allant de 25 à 40 ans, offrent des taux d'intérêt avantageux, souvent plus attractifs que ceux des marchés financiers classiques, contribuant ainsi à soutenir les projets d'économie d'énergie dans le secteur tertiaire.



Conclusion

Afaf GABELATAUD, adjointe à la mairie de Paris, chargée des entreprises, de l'emploi et du développement économique

Afaf GABELATAUD souligne l'importance de la rénovation des bâtiments tertiaires à Paris pour répondre aux défis climatiques, en complément des efforts déjà engagés pour le logement social. Elle rappelle que le secteur tertiaire est une source majeure d'émissions de gaz à effet de serre et que la transition énergétique nécessite des actions rapides et coordonnées.

Elle met en avant le rôle du réseau de froid de Paris, une alternative à la climatisation classique, qui sera étendu pour desservir davantage de bâtiments.

Elle insiste sur le besoin de financements et d'aides pour soutenir les petites entreprises et les indépendants. La Ville de Paris a ainsi mis en place des dispositifs de soutien pour aider les entreprises à rénover leurs locaux.

Afaf GABELATAUD déplore le manque de sensibilisation de certaines entreprises aux enjeux écologiques, bien qu'elles soient souvent familières avec les pratiques de responsabilité sociale (RSE). Elle appelle à une « révolution culturelle » pour intégrer la durabilité au cœur des pratiques entrepreneuriales, soulignant que la transition écologique est une nécessité morale et collective, au-delà des seules considérations économiques. Enfin, elle rappelle que la rénovation énergétique est aussi un levier économique, créant des emplois dans un secteur du bâtiment en difficulté.

Aïcha JAIRY, secrétaire générale de la COP Ile-de-France

Aïcha JAYRY souligne l'urgence d'agir pour la transition énergétique et climatique, malgré les défis financiers et les incertitudes liées aux débats parlementaires en cours. Elle insiste sur la nécessité de ne pas ralentir les efforts, même en cas de baisse des financements où il faudra alors prioriser, et de continuer à innover pour atteindre les objectifs de 2030, qui approchent rapidement.

Elle évoque l'exemple de la ville de Rosny-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis, où une petite équipe a réussi à transformer l'aménagement urbain et la rénovation des bâtiments, démontrant que des progrès sont possibles même avec des ressources limitées.

Elle rappelle aussi l'importance de la collaboration entre Paris et les autres collectivités territoriales de la région Île-de-France pour aligner les politiques et partager les bonnes pratiques.

En conclusion, elle appelle à davantage de partenariats et à l'adoption de solutions novatrices pour surmonter les défis, tout en soulignant que les crises récentes, comme celle de l'énergie, ont montré la capacité d'innovation et d'adaptation des acteurs. Elle

encourage les participants à continuer à proposer des idées et des projets pour enrichir la feuille de route régionale et à maintenir l'espoir pour l'avenir.